



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 avril 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 06-2018 Chemins de la Métairie et du Pont du Diable
Mise en séparatif du réseau d'assainissement,
renouvellement des conduites industrielles et
réaménagements routiers et urbains
Crédit demandé CHF 3'588'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°06-2018 du 14 mars 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'588'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagements routiers et urbains des chemins de la Métairie et du Pont du Diable, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;

- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Lena LIO



Le secrétaire



Bernard MONTAVON

Pully, le 9 mai 2018